

Note de synthèse sur le budget communal 2026

Commune de Peyrat-de-Bellac

1. Introduction

La commune de Peyrat-de-Bellac présente son budget primitif pour l'exercice 2026, voté conformément aux dispositions légales en vigueur. Ce document a pour objectif d'informer les administrés sur les recettes et dépenses prévues, les priorités d'investissement, et l'équilibre financier de la collectivité.

Cette note est publiée en application de l'article L. 2121-24 du CGCT, qui impose la transparence financière des communes, y compris celles de moins de 1 000 habitants.

2. Synthèse des grandes masses budgétaires

Budget global

- Total des dépenses : 1 783 050,89 €
 - Section d'investissement : 400 861,92 €
 - Section de fonctionnement : 1 382 188,97 €
- Total des recettes : 1 783 050,89 €
 - Section d'investissement : 400 861,92 €
 - Section de fonctionnement : 1 382 188,97 €

Le budget est équilibré, conformément à l'article L. 1612-4 du CGCT.

3. Section d'investissement

Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 400 861,92 €, réparties comme suit :

- Immobilisations corporelles (travaux, équipements) : 301 630,95 €
 - Voirie (divers travaux) : 75 000 €
 - Réseau pluvial (La Ribière) : 25 000 €
 - Remplacement porte d'accueil de la mairie : 13 000 €
 - Divers matériel (mobilier, outillage) : 38 000 €
 - Restes à Réaliser N-1 : 146 530,95 €
- Immobilisations incorporelles (études) : 6 870 €
 - Étude photovoltaïque : 6 870 €
- Emprunts et dettes assimilées : 41 000 €
- Solde d'exécution reporté : 51 360,97 €

Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 400 861,92 €, financées par :

- Subventions d'investissement : 136 280 €
- Dotations, fonds divers et réserves : 180 511,92 €
- Opérations d'ordre entre sections : 84 070 €

4. Section de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 382 188,97 €, avec une répartition suivante :

- Charges à caractère général (fournitures, services, entretien) : 604 773,97 €
 - Entretien des bâtiments, voirie, réseaux : 216 139.97 €
 - bâtiments 77 139. 97 €
 - voirie : 100 000 €
 - réseaux : 39 000 €
 - Fournitures administratives et scolaires : 8 300 €
 - Fournitures administratives : 4 300 €
 - Fournitures scolaires : 4 000 €
 - Énergie, carburants, assurances : 121 000 €
 - Electricité : 66 000 €
 - Combustibles : 16 000 €
 - Carburant : 11 000 €
 - Assurances : 28 000 €
- Charges de personnel : 524 850 €
- Autres charges de gestion courante : 146 315 €
- Charges financières (intérêts d'emprunts) : 6 000 €
- Dotations aux provisions : 1 760 €
- Atténuations de produits : 14 420 €

Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 382 188,97 €, composées de :

- Impôts et taxes (fiscalité locale) : 496 233 € (dont fiscalité locale 453 233 €)
- Dotations et participations (État, département) : 427 956,69 €
- Autres produits de gestion (revenus des immeubles, subventions) : 78 400 €
- Produits et services : 20 800 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 336 685,28 €

5. Équilibre financier et dette

- **Autofinancement** : 84 070 € (capacité à financer les investissements par les recettes de fonctionnement)
- **Encours de la dette** : 150 000 € (emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne-Limousin en 2025, taux fixe de 2,88 %, durée résiduelle de 6 ans).
- **Ratio d'endettement** : 2,80 % des recettes réelles de fonctionnement (très en dessous du seuil légal de 50 %).

6. Projets principaux pour 2026

- Aménagement de la voirie : Travaux sur les routes communales (Le Petit Vignaud, Le Bost Blanc, Rue de l'Ancienne Mairie).
- Réseaux : Enfouissement du réseau électrique à La Ribière et création d'un réseau pluvial.
- Aménagement de la mairie :
 - Remplacement de la porte d'accueil de la mairie par une porte vitrée automatique
 - Agencement du bureau du secrétariat par du nouveau mobilier
 - Installation d'un garde-corps sur le perron
- Transition énergétique : Étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

7. Modalités de consultation

Conformément à la loi, ce budget est public et consultable :

- En mairie : Au près du secrétariat aux heures d'ouverture
- Sur le site internet de la commune

Pour toute question, les habitants sont invités à contacter la mairie aux horaires d'ouverture